

PROCHE,
ACTIF,
humain !

SNAP

CSE

Ile de France

FLASH INFO



VOS ÉLUS CSE

Aline GAVATZ

aline.gavatz@francetravail.frCarmen MOLINO -
GUERREROcarmen.molino@francetravail.frManuela SOUSA MATOS
ATTIAmanuela.sousa-matos@francetravail.fr

Mikaël FOURRÉ

mickael.fourre@francetravail.frVOTRE DÉLÉGUÉE
REGIONALE
et RESPONSABLE de
SECTION

Mariama BLANCHOT

Snap.blanchot-IDF@francetravail.frVOS DÉLÉGUÉES
RÉGIONALES ADJOINTES

Marilyne BONNIER

marilyne.bonnier@francetravail.fr


Aline GAVATZ

aline.gavatz@francetravail.frPour nous écrire,
cliquez [ICI](#)

Flash CSE – 30 et 31 janvier 2026

Parmi les sujets à l'ordre du jour de ce CSE :


- **Le Bilan des inspections de site 2025** : ce sujet fera l'objet d'un « Zoom sur » ultérieur ;
- **Un point d'actualité sur le déménagement de la Direction Régionale** : un point sur ce déménagement sera au sommaire de notre prochain Hors-Série « Ça bouge en IDF ». Nous reprenons malgré tout quelques éléments d'actualité, ci-dessous ;
- **Le projet de relogement de l'agence de Paris Ney et du CRE Paris** : ce relogement est désormais acté pour fin 2026, à Porte de la Chapelle. Ce point figurera également au prochain « Ça bouge en IDF ».

 Ce numéro « FLASH CSE janvier 2026 » fait la part belle aux réclamations individuelles et collectives.

Avant cela, quelques informations de dernière minute sur le déménagement de la DR :

- o Travail de proximité : La Direction des Relations Sociales a reçu 80 demandes complémentaires de travail en proximité, actuellement à l'étude.
- o Fermeture du site de la DR : le site de Noisy-le-Grand ferme le 13 février, pendant une semaine, accès impossible. Les agents seront donc en télétravail exceptionnel ou travail de proximité.
- o Télétravail : des demandes de télétravail pourront être sollicitées à partir du 23 février, date d'entrée dans les nouveaux locaux.
- o Le RIE actuel fermera le 31 mars, mais une solution a été trouvée pour les stagiaires du campus, qui pourront accéder à un autre RIE dans le bâtiment voisin.


Réclamations individuelles et collective

 Pouvez-vous nous donner des précisions quant à la coupure des accès informatiques pour les agents absents (maladie, maternité, etc...)? Le délai vaut-il pour la boîte mail uniquement, ou pour tous les accès, y compris la session Windows ? Qu'en est-il de la réflexion annoncée sur la possibilité de configurer une session avec un accès minimal (type CZAM, intranet...) ?


Réponse DR : Quel que soit le motif d'absence, l'interruption de l'accès est une obligation imposée par les Commissaires Aux Comptes. **Les accès sont coupés au-delà de 60 jours d'inactivité, ou dès le départ de l'agent lorsqu'il ne compte plus dans les effectifs (ex : congés sans solde).**

Aucune information nouvelle sur la proposition d'un pack d'accès minimum (essentiellement pour C'Zam...).

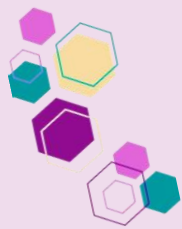
 Il existe des solutions de secours. Contactez-nous si vous n'en êtes pas informé.

 Dans le cadre des envois en formation, de nombreux collègues nous remontent que le point qui doit censément avoir lieu entre l'agent et le manager, préalablement à la formation ou en retour post-formation n'est pratiquement jamais fait. Quelle est la règle à respecter ?

Réponse DR : L'entretien pré et post formation est une recommandation pour accompagner le développement de compétence, mais il ne s'agit pas d'une obligation.

 Devant la multiplication des pathologies de tendinites et autres TMS, nous vous avons déjà interpellé sur la possibilité de demander des souris ergonomiques (verticales). Vous nous avez indiqué que de telles commandes ne sont pas possibles. Néanmoins, cela pourrait-il se faire à l'occasion des renouvellements de matériel, au choix de l'agent ou pour le télétravail

Réponse DR : Les souris ergonomiques ne sont acquises et fournies aux agents que sur prescription de la Médecine du Travail, il n'y a pas d'équipement systématique.



• Question d'une autre OS :

Certaines agences semblent avoir opté pour la réalisation des DPA sous forme collective. La DR a-t-elle donné des instructions en ce sens ?

Réponse DR : La DR confirme ne pas avoir donné de telle consigne.

• Autres informations recueillies au cours de ce CSE :



○ **Le Télétravail Exceptionnel :** La gestion du récent épisode neigeux ayant entraîné la mobilisation du Télétravail Exceptionnel. Ce point a donné lieu à de nombreuses questions et a été l'occasion de revenir sur ce dispositif particulier.

D'ailleurs, à l'avenir, la DR s'est engagée à communiquer la règle à l'ensemble du personnel, et non plus seulement aux ELD, pour qu'elle soit appliquée de façon homogène.

Le motif spécifique "Télétravail Exceptionnel" n'existe pas dans HQTZ, ce sont les RH qui requalifient les jours correspondants a posteriori. Sur la semaine relative à l'épisode neigeux, tous les codes télétravail occasionnel (TELEOCCA), saisis à tort, seront requalifiés en « TTEX » par les RH.

SNAP SNAP : Rappelons qu'il ne faut pas confondre le TTEX, dont il n'existe pas de plafond de jour maximum, qui est à la main de la DR et motivé par des événements particuliers (intempéries, épidémie...) et le TELEOCCA sur demande de l'agent en plus de son télétravail habituel, plafonné à 12 jours par an (cf. accord Télétravail du 14/08/2024).



○ Autres informations sur le Télétravail (TT) :

. Un rappel sur le TTOCCA : celui-ci n'est pas de droit, il nécessite l'accord du manager, sans que celui-ci ne puisse demander de justificatif.

. Le TT d'un agent peut être rediscuté individuellement, notamment à l'occasion de l'EPA, mais il ne s'agit pas d'une nouvelle campagne de TT, contrairement aux propos tenus par certaines ELD. Une nouvelle campagne impliquerait de questionner le TT pour l'intégralité du site, ce qui n'est pas le cas.

. Le TT reste une décision individuelle en fonction de l'activité de l'agent, du public qu'il reçoit, de son niveau d'autonomie, sa situation particulière... Il ne doit pas être décidé de manière uniforme pour un collectif, sans tenir compte des situations individuelles.

. Sur le TT Handicap : il a déjà été dit que les agents concernés ne peuvent être contraints de revenir sur site pour des réunions sur leur jour de « TELETH ».

. Information complémentaire : Des élus ont signalé que des agents avaient été contraints d'annuler leur TT sur une semaine avec pont, au motif de l'obligation d'un jour de présence hebdomadaire.

La DR indique qu'il n'y a pourtant pas de raison d'annuler un jour de TT, même si de façon exceptionnelle l'agent n'a aucun jour de présence sur site.

SNAP ○ **Remarque sur Recours CPNC :** L'attribution d'une promotion CPNC vient en déduction de l'enveloppe de promotions dont bénéficie la région l'année suivante, avec imputation sur le territoire concerné. Ex : Une CPNC Janvier 2026 attribue une promotion à un agent du 77 Nord, avec effet 1er janvier 2026, le coût vient en déduction du budget total IDF pour la campagne de promotion 2026. Lors de la répartition d'enveloppe, la DR impactera le 77N d'autant.

En 2025, ce sont 35.000€ qui sont venus en déduction de la campagne IDF.

○ L'Entretien de Suivi d'Activité (ESA) :

L'ESA n'a pas de cadre imposé, mais reste un entretien managérial important. On peut y parler priorités, chiffres, compétences, etc... Il n'y a pas de fréquence imposée, celle-ci doit s'adapter à la situation de chaque agent. La formalisation est laissée à la main des managers.

○ Impact de la réintégration de la prime Médaille du Travail sur la prime 13ème mois :

Le rattrapage 2023 et 2024 a concerné 465 agents d'IDF, pour un montant total d'un peu plus de 111.000€, versé sur les paies de novembre et décembre 2025, sur une ligne du bulletin de paie intitulée "13eme mois RP+".

○ Ouverture aux équipes CRE de la possibilité d'avoir recours à CVM pendant les périodes de contrôle :

La DR confirme que les conseillers CRE pourront utiliser CVM pour leurs échanges avec les DE contrôlés, et précise que les échanges seront anonymisés.

SNAP Le SNAP attire l'attention : les échanges CVM des conseillers en agence ne sont pas anonymes, eux. Du coup, l'anonymisation des CVM du CRE pourrait reporter le risque sur le conseiller référent.

○ Prospection externalisée : l'expérience de l'externalisation est jugée non concluante, elle est abandonnée.

○ Certification externalisée des espaces employeurs : ce sujet sera à l'OJ du prochain CSE.

SNAP

SYNDICAT SNAP
Région Ile de France

Cliquez pour
adhérer



PROCHE, ACTIF, **humain !**

✉ syndicat.snap-idf@francetravail.fr

🌐 www.snap-francetravail.fr